

**Conseil économique et social**

Distr. générale
21 juin 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement****Session extraordinaire**

Astana, 20 septembre 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la session extraordinaire**

Qui s'ouvrira au Palais de l'indépendance, à Astana, le mardi 20 septembre 2011, à 14 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Études de la performance environnementale:
 - a) Étude de la performance environnementale du Turkménistan;
 - b) Programme d'études de la performance environnementale: vue d'ensemble des activités.
3. Préparatifs de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»:
 - a) Textes issus de la Conférence;
 - b) Dernières questions d'organisation.
4. Calendrier des réunions.
5. Questions diverses.
6. Clôture de la session.

II. Annotations

1. L'activité du Comité des politiques de l'environnement est guidée par les objectifs définis dans le document relatif aux futures orientations stratégiques concernant l'environnement adopté en 2003 (CEP/2004/2) ainsi que par le plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) adopté en 2005 (E/ECE/1434/Rev.1). En 2007, la CEE a adopté le mandat révisé du Comité (E/ECE/1447/Add.1).

2. En vertu du plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» adopté par le Comité et entériné par la CEE, le Comité est l'organisme chargé d'organiser les préparatifs des conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe» (voir ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe I).

3. Les renseignements et les documents relatifs à la session sont affichés sur le site Web du Comité des politiques de l'environnement (<http://www.unece.org/env/cep/welcome.html>).

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

4. Après l'ouverture de la session, le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document (ECE/CEP/S/2011/7). Le calendrier provisoire est présenté dans le document d'information n° 1.

2. Études de la performance environnementale

a) Étude de la performance environnementale du Turkménistan

5. Le Comité procédera à l'examen collégial de la performance environnementale du Turkménistan. Il sera invité à conclure cet examen en adoptant les recommandations figurant dans le projet de rapport élaboré par le Groupe d'experts des études de performance environnementale à sa réunion des 1^{er} et 2 septembre 2011.

b) Programme d'études de la performance environnementale: vue d'ensemble des activités

6. Le Comité recevra des informations sur d'autres activités récentes ou prévues dans le cadre du Programme d'études de la performance environnementale (EPE).

7. Le Comité sera invité à examiner les informations fournies.

3. Préparatifs de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

a) Textes issus de la Conférence

8. Conformément au plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe», à sa session extraordinaire de mai 2011, le Comité a élaboré et approuvé un projet de déclaration ministérielle (ECE/CEP/S/2011/2, annexe I) en vue de son examen et de son adoption à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011). Ce projet de déclaration porte principalement sur la suite à donner et les mesures ultérieures, et sa portée est strictement limitée aux thèmes de la Conférence.

9. Le Comité souhaitera sans doute réviser le texte du paragraphe 19 du projet de déclaration ministérielle (ECE/ASTANA.CONF/2011/L.1) si un ou plusieurs États membres proposent d'accueillir la huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

10. Le Comité sera invité à examiner les propositions d'initiatives et d'outils politiques aux niveaux régional et sous-régional qui pourraient avoir été communiquées par des pays intéressés et des partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» avant la date limite établie au 1^{er} juillet 2011. Pour faciliter les débats, les intervenants intéressés du processus «Un environnement pour l'Europe» devraient faire parvenir les documents relatifs à de telles initiatives en langues anglaise et russe avant la session.

b) Dernières questions d'organisation

11. Le Comité sera invité à examiner les dernières questions relatives à l'organisation de la Conférence qui pourraient être soulevées.

4. Calendrier des réunions

12. La dix-huitième session annuelle du Comité devrait se tenir à Genève, du 24 au 27 avril 2012.

5. Questions diverses

13. Le Comité sera invité à examiner toute autre question qui pourrait être portée à son attention. Il est recommandé aux délégations désireuses de soulever des questions au titre de ce point de l'ordre du jour d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

6. Clôture de la session

14. Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et décisions adoptées par le Comité et prononcera la clôture de la session. Le rapport de la session et la liste des participants seront établis par le secrétariat en concertation avec le Bureau et distribués au Comité après la session. Ces documents seront affichés sur le site Web du Comité des politiques de l'environnement.
